



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



La voix des grandes entreprises françaises

L'Afep, l'association des grandes entreprises françaises



*Les grandes entreprises
privées françaises
sont prêtes à relever
les défis des
transformations*



L'édito

de Patricia Barbizet, Présidente de l'Afep

En 2023, les grandes entreprises de l'Afep auront été à nouveau au rendez-vous de nombreux défis auxquels elles sont confrontées. Représentant 15% de la richesse nationale, elles innovent, réalisent 47 % de la recherche privée, 50 % des exportations et la plupart des investissements de la France à l'étranger. En France, elles emploient directement plus de 2 millions de salariés et sont présentes sur tous les territoires.

Ces grandes entreprises sont au cœur des transformations environnementales, énergétique, digitale et sociale, comme des choix de politiques économiques qui sont devant nous.

En France, la politique de l'offre démontre son efficacité, tant en termes d'emplois (+2,3 millions depuis 10 ans et un rebond prometteur de l'emploi industriel), qu'en termes d'innovation (40% des laboratoires de recherche des grands groupes sont en Europe alors qu'ils n'y réalisent que 20% de leur activité en moyenne).

Mais les évolutions du monde sont rapides. La Chine, les États-Unis et d'autres se transforment à grande vitesse. Le monde se fractionne et les conflits se multiplient. Dans ces circonstances, les grandes entreprises privées - présentes sur tous les continents, motrices dans tous les domaines - constituent un atout indéniable dans leur capacité à porter des projets, une culture et des valeurs communes.

Réunies à l'Afep pour mener un dialogue constructif avec les pouvoirs publics et leurs parties prenantes, elles sont prêtes à relever les défis des transformations, prêtes à innover en France, prêtes à se positionner dans la nouvelle structuration des chaînes de production mondiales.

Pour que notre modèle se développe et que la France conserve son rang au sein des autres grandes puissances économiques, il est urgent d'agir. L'Afep appelle à un sursaut européen, à l'amplification de la politique de l'offre en France, à une reconstitution rapide de notre atout énergétique, à l'ouverture internationale qui permet de faire valoir l'excellence française. Autant de choix nécessaires, au bénéfice de la poursuite de notre Histoire, de notre indépendance stratégique, de nos territoires et de nos salariés.



La VOIX DES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES

Depuis plus de 40 ans, l'Afep porte la voix des grandes entreprises privées françaises auprès des pouvoirs publics hexagonaux et des institutions européennes, avec l'objectif de contribuer au développement d'une économie compétitive et durable.

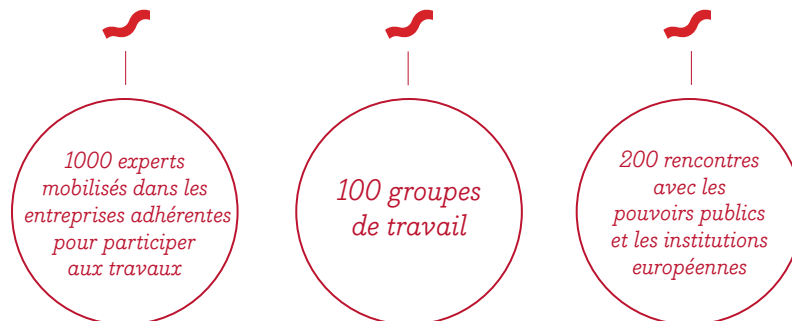
Présentes sur tous les continents, ces grandes entreprises, au cœur des transformations environnementale, digitale et sociale en cours, sont un atout considérable pour le pays.

L'Afep s'appuie sur l'expérience et la vision des dirigeants des sociétés membres pour engager un dialogue constructif. Les groupes de travail, nourris des analyses factuelles de la situation des entreprises et des comparaisons internationales, permettent d'élaborer des propositions concrètes et de partager les bonnes pratiques.

Apolitique, l'Afep constitue un espace d'échange privilégié entre les entreprises, les responsables politiques, les parlementaires et les administrations française et européenne. L'Afep fédère également l'engagement des grandes entreprises à travers des initiatives en faveur des PME, des territoires, de la transition écologique et des jeunes.

L'Association est financée uniquement par les cotisations de ses membres ; elle est enregistrée auprès de la HATVP et du registre de transparence de l'Union européenne. La charte éthique est consultable sur le site www.afep.com.

EN 2023





L'afep en chiffres

Enquête réalisée auprès des adhérents de l'Afep en 2023

118

**grandes
entreprises
françaises**

15%

du PIB
marchand

12%

des salariés
français

19%

des impôts et
taxes payés par
les entreprises

47%

de la recherche
privée

50%

des exportations

21%

de leur CA réalisé
en France

76%

de la capitalisation
boursière

40%

d'entreprises
familiales

Les salariés
des entreprises
adhérentes
de l'Afep

Nombre de salariés en Millions

2,1

en France

4,4

en Europe

8,5

dans le Monde

NOS ADHÉRENTS

118 grandes entreprises
de tous les secteurs
d'activité

- ACCOR
- AFM (Association Familiale Mulliez)
- AIRBUS
- AIR FRANCE KLM
- AIR LIQUIDE
- ALSTOM
- ALTICE FRANCE
- AODOCS
- ARCELORMITTAL FRANCE
- ARKEMA
- ARTEMIS
- AXA
- BIOMERIEUX
- BNP PARIBAS
- BOLLORÉ
- BOUYGUES
- BPCE SA
- BUREAU VERITAS
- CAPGEMINI
- CARREFOUR SA
- CASINO GUICHARD PERRACHON
- CLARIANE
- CMA CGM
- COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
- CONSTELLIUM
- COVIVIO
- CRÉDIT AGRICOLE SA
- CRITEO
- DANONE
- EDENRED
- EIFFAGE
- ELIOR GROUP
- ELIS
- ENGIE
- ERAMET
- ESSO SAF
- EURAZEO
- EUROFINS
- EURONEXT
- EUTELSAT GROUP
- FIVES
- FNAC DARTY
- FORVIA
- GALERIES LAFAYETTE
- GE VERNOVA FRANCE
- GECINA
- GENERALI FRANCE
- GETLINK
- GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES
- GROUPE BIC
- GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT
- GROUPE LACTALIS
- GROUPE ROCHER
- GROUPE SEB
- HERMÈS INTERNATIONAL
- HSBC CONTINENTAL EUROPE
- ICADE
- ILIAD
- IMERYS
- INTERNATIONAL SOS
- IPSEN
- JCDECAUX
- KERING
- KINGFISHER FRANCE
- LAGARDÈRE SA
- LAZARD FRÈRES
- LEGRAND SA
- L'ORÉAL
- LVMH – MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON
- MANPOWERGROUP
- MERSEN
- MICHELIN
- NESTLÉ FRANCE
- NEXANS
- OPMOBILITY
- ORANGE
- PERNOD RICARD
- PEUGEOT INVEST
- PLUXEE
- RAMSAY SANTÉ
- RÉMY COINTREAU
- RENAULT GROUP
- REXEL
- ROQUETTE FRÈRES
- ROTHSCHILD & CO
- SAFRAN
- SANOFI
- SCHNEIDER ELECTRIC SA
- SCOR
- SHELL FRANCE
- SLB
- SNF
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- SODEXO
- SOLVAY
- SONEPAR
- SOPREMA
- STMICROELECTRONICS NV
- SUCDEN
- SUEZ
- SYENSQO
- TARKETT
- TECHNIP ENERGIES
- TELEPERFORMANCE
- TEMARIS & ASSOCIÉS
- THALES
- TIKEHAU CAPITAL
- TOTALENERGIES
- UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD
- VALEO
- VALLOUREC
- VEOLIA
- VERALLIA
- VINCI
- VIVENDI
- WEINBERG CAPITAL PARTNERS
- WENDEL
- WORLDLINE



Notre gouvernance



1



2



3



4

Mme Patricia Barbizet (1)

Présidente de l'Afep

M. Jean-Paul Agon (2)

Président du conseil d'administration de L'ORÉAL

Mme Sophie Bellon (3)

Présidente-directrice générale de SODEXO

Mme Sophie Boissard (4)

Directrice générale de CLARIANE



5



6



7



8

M. Alexandre Bompard (5)

Président-directeur général de CARREFOUR

M. Thomas Buberl (6)

Directeur général d'AXA

M. Laurent Burelle (7)

Président de OPMOBILITY

M. Pierre-André de Chalendar (8)

Président du conseil d'administration de COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN



9



10



11

Mme Marie-Christine Coisne-Roquette (9)

Président de SONEPAR

M. Jean-Charles Decaux (10)

Co-directeur général de JCDECAUX

M. Paul Hermelin (11)

Président du conseil d'administration de CAPGEMINI



12



13



14

M. Jean Lemierre (12)

Président du conseil d'administration de BNP PARIBAS

Mme Catherine MacGregor (13)

Directrice générale d'ENGIE

M. Frédéric Oudéa (14)

Président du conseil d'administration de SANOFI



15



16

M. Patrick Pouyanné (15)

Président-directeur général de TOTALENERGIES

M. Serge Weinberg (16)

Président de WEINBERG CAPITAL PARTNERS

L'équipe

À Paris et à Bruxelles

	<p>Stéphanie Robert Directrice générale</p>		<p>Bruno Clément-Ziza Directeur général adjoint</p>		
<p>Nicolas Ragache Chef Economiste</p>		<p>Laetitia de La Rocque Directeur des Affaires Fiscales</p>		<p>Shandira Son Directrice adjointe des Affaires Fiscales</p>	
	<p>Odile de Brosses Directrice du Service Juridique</p>		<p>Julie Leroy Directrice des Affaires Sociales</p>		<p>Jocelyn Goubet Directeur Droit Economique</p>
<p>Lé Quang Tran-Van Directeur des Affaires Financières</p>		<p>François-Nicolas Boquet Directeur Environnement, Energie et Climat</p>		<p>Elisabeth Gambert Directrice RSE et Affaires Internationales</p>	
	<p>Marc Poulain Directeur Négociations Internationales</p>		<p>Amina Tarmil Responsable Affaires Parlementaires françaises</p>		<p>Laurence Ville Directrice Développement et Opérations</p>
<p>Justine Richard-Morin Directrice des Affaires Européennes et Responsable du Bureau de Bruxelles</p>		<p>Alix Fontaine Directrice adjointe des Affaires Européennes</p>		<p>Paul Delecourt Conseiller Affaires Européennes</p>	



NOS DOMAINES D'EXPERTISE

10 secteurs clés de la vie des entreprises

● FISCALITÉ

- Impôts sur les sociétés
- Impôts de production • Contrôle fiscal
- Fiscalité de l'épargne et du capital
- Fiscalité européenne et internationale
- TVA, fiscalité énergétique

● DROIT DES AFFAIRES

- Droit des sociétés • Actionariat salarié
- Relations avec les investisseurs et agences de conseil en vote
- Ethique et conformité
- Lutte contre la corruption

● GOUVERNANCE

- Elaboration du Code de gouvernement d'entreprise
- Suivi des évolutions et des pratiques de place

● TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE

- Relations individuelles et collectives
- Formation professionnelle, apprentissage
- Coût du travail
- Protection sociale

● ENVIRONNEMENT, CLIMAT & ÉNERGIE

- Transition énergétique
- Changement climatique
- Economie circulaire • Villes durables
- Biodiversité
- Installations classées

● ÉCONOMIE

- Conjoncture nationale et internationale
- Macroéconomie et Finances publiques
- Etudes et analyses

● RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

- Standardisation du reporting de durabilité
- Notations ESG
- Entreprises et droits humains
- Devoir de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement

● DROIT ÉCONOMIQUE

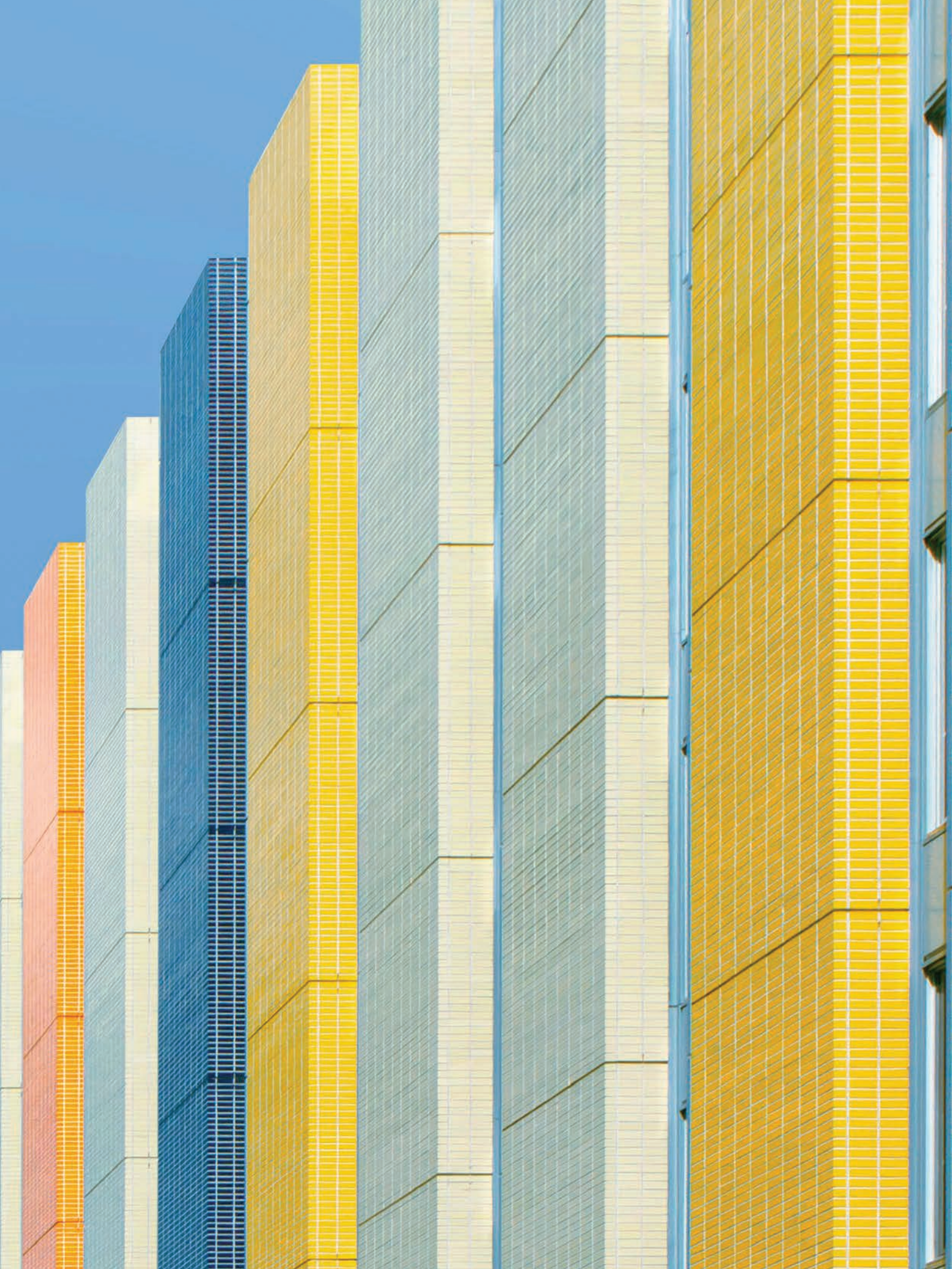
- Concurrence • Consommation
- Protection et libre circulation des données / Numérique
- Propriété intellectuelle

● FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET MARCHÉS FINANCIERS

- Union des marchés de capitaux
- Obligations de reporting des sociétés cotées
- Finance durable
- Relations avec les régulateurs
- Audit et gestion des risques

● COMMERCE INTERNATIONAL

- Politique commerciale de l'UE
- Accords de commerce
- Lutte contre l'exterritorialité
- Relations commerciales globales
- Protection des investissements à l'étranger





LES TEMPS FORTS

Le contexte économique



UNE ANNÉE DE RECOMPOSITION ÉCONOMIQUE ET DE DIVERGENCES

Rétrospectivement l'année 2023 aura réservé de nombreuses surprises. Au plan de la croissance d'abord, avec des résultats contrastés : si jusqu'à octobre l'économie s'orientait vers un ralentissement très important lié à l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, les Etats-Unis et la Chine ont finalement mieux résisté que prévu, avec une croissance respective de +2,5% et +5,2%. En revanche, le ralentissement a bien eu lieu en Europe, beaucoup plus touchée.

Autre surprise de 2023, les marchés du travail sont restés bien orientés, avec un taux de chômage aujourd'hui en Europe de +6,4% (7,5% en France, 5,9% en Allemagne, 6,9% en Italie). Beaucoup moins que ce qui avait pu être anticipé au vu des chocs de coûts liés à l'inflation puis aux taux d'intérêt. Cela s'explique par une très forte résistance des entreprises. Globalement, elles ont su s'adapter aux changements de conditions économiques et produire des résultats solides notamment via leurs activités internationales, résultats traduits dans les marchés financiers performants ainsi que dans l'emploi et les salaires, qui, in fine, en France, devraient dépasser de nouveau en 2024 l'inflation.

La situation mondiale apparaît de plus en plus contrastée. Si le consensus prévoyait initialement une forme de convergence dans la dynamique des Etats Unis, de la Chine (quoique sortie tardivement des déconfinements) et de l'Europe, ce n'est plus le cas. Les rythmes de croissance, l'orientation probable de la politique monétaire, les performances industrielles divergent.

On assiste également à une recomposition rapide de la chaîne de production mondiale. Les transitions

environnementale, énergétique et numérique sont engagées. Les Etats (ou l'UE) jouent un rôle majeur dans la régulation. Les enjeux sont très importants car c'est maintenant que se redéfinissent les avantages technologiques. Via ses grandes entreprises, la France est insérée dans la mondialisation qui reste très concurrentielle ; la compétitivité doit rester au premier rang des préoccupations publiques.

Enfin, les transformations du marché du travail, moins faciles à observer, sont tout aussi essentielles. En France, la politique de l'offre a fonctionné : les réformes des retraites et de l'apprentissage, les baisses d'impôts de production ont permis de maintenir un taux de chômage autour de 7,5% et un taux d'emploi au plus haut, malgré les hausses de coûts et le ralentissement de la croissance. Mais face aux transformations en cours, l'objectif d'un plein emploi à 5% de chômage nécessitera de nouvelles réformes.

La politique économique va devoir s'adapter à ces nouvelles données. Que ce soient les finances publiques, la régulation du marché du travail ou la stratégie industrielle, 2023 n'a fait qu'ouvrir le débat.

Le contexte international



UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL MARQUÉ PAR LA DÉMULTIPLICATION DES TENSIONS GÉOPOLITIQUES ET COMMERCIALES

La situation internationale difficile depuis le début des années 2020 – ruptures logistiques entraînées par la crise sanitaire du Covid 19 puis guerre d’agression de la Russie contre l’Ukraine - s’est encore dégradée en 2023 avec l’accroissement de la rivalité sino-américaine, les conflits au Moyen-Orient, une confrontation montante entre l’Occident et les puissances alternatives et enfin le déséquilibre économique avec la Chine, accentuant la tendance au fractionnement géopolitique des échanges.

La stratégie américaine de découplage technologique vis-à-vis de Pékin a abouti en 2023 à un empilement des mesures de contrôle des exportations et l’instauration d’un contrôle des investissements américains en Chine visant l’intelligence artificielle, les semi-conducteurs et l’informatique quantique. Cette politique d’endiguement a d’autant plus d’impacts pour les entreprises que les mesures américaines sont en partie d’effet extraterritorial et que les Etats-Unis pressent leurs alliés de s’y rallier au nom d’une menace commune. La Chine a répliqué par des contre-mesures ciblées en réponse à la politique des Etats-Unis ou de l’Union européenne, notamment dans le domaine des matières premières critiques.

L’agression du Hamas contre Israël a par ailleurs permis à l’Iran de réactiver de nombreux conflits au Moyen-Orient (Israël contre le Hezbollah et les milices syriennes ou les attaques houthies en Mer rouge) avec, comme conséquence directe, une nouvelle perturbation des flux maritimes mondiaux de marchandises. En outre, le jeu iranien s’inscrit

dans une confrontation de plus en plus patente entre les pays du G7 et les pays partisans d’un ordre politique et économique alternatif, regroupés autour de la Chine, la Russie et le régime des Mollahs.

L’élargissement du club des BRICS à l’Argentine, l’Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, l’Egypte, l’Ethiopie et l’Iran, survenu en août participe à cette fragmentation, même si tous les membres du groupe ne sont pas aussi déterminés que Pékin, Moscou et Téhéran dans la rivalité avec l’Occident. Enfin, la montée en puissance de l’offre chinoise en technologies vertes sur les marchés internationaux percuté largement les efforts européens et américains de développement de ces secteurs et provoque en retour des demandes de protection et de fermeture économique, avec, aux Etats-Unis une hausse conséquente des tarifs douaniers.

L’année 2024 ne s’annonce guère sous de meilleurs auspices, avec notamment les élections américaines dont le résultat pèsera sur les relations commerciales pour les années à venir.





Une année 2023 marquée par

- Janvier** Actualisation du Code de gouvernement d'entreprise
- février** Réforme des retraites
- mars** 5^e édition du TOP Afep
- avril** Réponse de l'UE à l'*Inflation Reduction Act* (IRA)
- mai** Adoption du règlement européen sur les données (*Data Act*)
- juin** Finalisation de la Taxonomie verte européenne
- juillet** Projet de loi sur le partage de la valeur
- septembre** Projet de Loi de Finances 2024
- octobre** Réforme du marché européen de l'électricité
- novembre** Directive européenne sur le devoir de vigilance
- décembre** Reporting extra-financier : mise en œuvre de la CSRD



UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ACTUALISÉ, EXIGEANT ET TRÈS BIEN APPLIQUÉ

*Le code de
gouvernement
d'entreprise élaboré
par l'Afep et le Medef
a été révisé pour
prévoir la prise en
compte des enjeux
RSE au plus haut
niveau de l'entreprise*

Les entreprises de l'Afep accordent aux enjeux RSE - et tout particulièrement aux enjeux climatiques - une place centrale dans leurs décisions stratégiques. Avec la dernière révision du code de gouvernement d'entreprise en décembre 2022, elles ont accéléré le traitement de ces sujets par leurs conseils d'administration et l'évolution de leur modèle d'affaires.

S'agissant du dialogue avec les actionnaires, la stratégie climatique a été présentée lors des assemblées générales 2023 par les trois quarts des sociétés du SBF 120. Traduisant l'importance de ces transitions, la quasi-totalité des sociétés du CAC 40 intègrent désormais des critères relatifs au climat dans les rémunérations à court ou à long terme de leurs dirigeants. D'autres critères RSE entrent en ligne de compte comme la représentation équilibrée des femmes et des hommes, la gestion et l'attraction des talents, la santé et la sécurité au travail, la diversité et l'inclusion. Fait nouveau, plusieurs sociétés ont intégré cette année un critère relatif à la protection de la biodiversité. Les entreprises constatent toutefois un changement dans le comportement de leurs actionnaires : si les actionnaires européens restent mobilisés sur les sujets de RSE, leurs actionnaires anglo-américains apparaissent moins concernés par ces sujets à l'occasion des roadshows.

Le Haut comité de gouvernement d'entreprise (HCGE) qui mesure chaque année la bonne application du Code de gouvernement d'entreprise relève année après année, une amélioration de l'application des recommandations du Code, mais aussi de la qualité des explications fournies lorsque les sociétés choisissent de s'écarter de ces recommandations.

Avec la mise en œuvre de la CSRD, 2024 sera une année charnière puisque les sociétés devront préparer leur premier rapport de durabilité qui contiendra - notamment - des informations détaillées sur le rôle et les responsabilités de leurs conseils d'administration en matière de durabilité et sur la manière dont ces sujets ont été traités.



AUGMENTER LA QUANTITÉ DE TRAVAIL ET INVESTIR DANS LES COMPÉTENCES DES JEUNES : DES ACTIONS DÉTERMINANTES POUR ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ

La réforme des retraites a eu pour objectif d'augmenter le taux d'emploi des seniors tandis que la réforme des lycées professionnels vise à élever le niveau de qualification des jeunes et à rapprocher le système de formation des besoins de l'économie

Augmenter la quantité de travail et orienter l'appareil de formation vers les métiers d'avenir constituent des leviers majeurs pour la compétitivité de l'économie française et pour le financement de notre modèle social. En effet, sur la durée d'une carrière en moyenne, les Français ont un temps de travail inférieur à celui des autres salariés des pays européens. Au total, il est inférieur d'environ 7 ans à celui des Allemands compte tenu notamment des horaires, des congés ainsi que de l'âge effectif de départ en retraite, pour un coût du travail qui demeure en moyenne plus élevé.

Ces constats ont nourri plusieurs réformes conduites en 2023. Le report progressif de l'âge de départ en retraite de 62 à 64 ans a pour objectif d'augmenter le taux d'emploi des seniors et de préserver les équilibres du modèle par répartition. Cette évolution implique de renforcer les dispositifs d'accompagnement des salariés les plus âgés comme les dispositifs de pénibilité, et de rendre globalement notre appareil de formation plus efficace.

Il est tout aussi crucial d'investir dans les compétences des jeunes afin d'élever le niveau de qualification générale de la population. La réforme de l'apprentissage en 2018, fortement soutenue par l'Afep, a démontré que l'atteinte d'objectifs ambitieux était réalisable. Le nombre d'entrées en apprentissage est ainsi passé de 300 000 en 2017 à plus de 800 000 en 2023. Le double objectif de formation et d'insertion dans la vie professionnelle de l'apprentissage s'est révélé particulièrement adapté aux besoins de compétences des entreprises.

Pendant indispensable de la réforme de l'apprentissage, la réforme des lycées professionnels a été lancée au printemps 2023 pour remédier aux faiblesses du système existant, à savoir un appareil de formation déconnecté des besoins futurs de l'économie, un faible taux d'insertion (moins d'un jeune sur 2 est en emploi après un bac professionnel) et un décrochage scolaire particulièrement important (2/3 des décrocheurs sont en lycées professionnels). Les liens entre les lycées professionnels et les entreprises ont ainsi été renforcés dans l'objectif de favoriser la réussite des élèves et la modernisation de la carte des formations. Les grandes entreprises ont souhaité s'engager : plusieurs rencontres ont ainsi été organisées à l'initiative de l'Afep, visant à rapprocher les entreprises des lycées professionnels, des jeunes et des associations.



LES TEMPS FORTS



MARS

AVEC LE TOP AFEP, LES GRANDES ENTREPRISES S'ENGAGENT EN FAVEUR DES PME, DES TERRITOIRES ET DE L'INNOVATION

*Quand les grandes et
les petites entreprises
se retrouvent
pour bâtir l'économie
de demain*

5 éditions du TOP Afep
entre 2018 et 2023

1500 PME/ETI/Start up
depuis la 1^{ère} édition

En 2023 :
40 dirigeants des plus grands
groupes français

300 entrepreneurs de toute
la France

+ de 800 rendez-vous en
format speed dating

Depuis sa création en 2018, le TOP Afep s'est installé comme l'évènement incontournable réunissant la communauté des entreprises, grandes et petites, autour d'un objectif commun de développement et d'innovation. Il s'agit bien d'un moment unique, au cours duquel les dirigeants des plus grandes entreprises françaises prennent le temps de rencontrer des patrons de PME venus de toute la France pour échanger à bâtons rompus sur des projets de croissance.

L'atmosphère y est bienveillante et conviviale, l'on y parle business, technologie, opportunités dans un état d'esprit positif et ouvert avec le souhait de trouver des solutions pour relever tous les défis de demain. Le TOP Afep est un évènement vibrant d'énergies qui chaque année permet aux dirigeants d'entreprises de faire des ponts parfois inattendus et de renforcer l'énergie entrepreneuriale du pays. A travers cette initiative, les grandes entreprises manifestent leur engagement pour aider les PME françaises à grandir et soutenir l'activité sur les territoires, et c'est tout l'écosystème productif français qui en sort gagnant.

La 5^e édition du TOP Afep, qui s'est tenue en mars 2023, a réuni 40 dirigeants des plus grands groupes français, présents en personne, pour échanger avec 300 entrepreneurs venus de toute la France : des patrons de PME, d'ETI mais aussi de start up pour des dialogues en tête-à-tête, de « patron à patron ». Une opportunité exceptionnelle pour les petites entreprises de challenger leur stratégie ou de présenter des solutions innovantes directement auprès des décideurs des grands groupes français.



L'EUROPE SE MOBILISE EN RÉPONSE À L'INFLATION REDUCTION ACT (IRA) AMÉRICAIN POUR SOUTENIR SA STRATÉGIE INDUSTRIELLE

Face aux politiques industrielles déployées aux Etats Unis et en Chine, l'Europe a réussi à bâtir une réponse dans un délai record, qui n'est malgré tout pas suffisante pour combler les déficits de compétitivité du continent

Le volet climatique de l'IRA, adopté dès 2022 par les Etats Unis, a rapidement provoqué des inquiétudes dans l'UE compte tenu de ses aspects protectionnistes (crédits d'impôts aux industries vertes réservés à des investissements et/ou des intrants produits localement) et du volume des financements offerts aux investisseurs, environ 370 milliards de dollars sur dix ans. Pouvoirs publics et industriels européens y ont vu un risque de concurrence déloyale et de détournement des investissements outre-Atlantique. L'UE a renoncé à imposer des contre-mesures commerciales - au soulagement des entreprises - et a préféré une double réponse : une nouvelle impulsion industrielle à travers deux propositions de règlements publiées en mars 2023, le *Critical Raw Material Act* (matières premières critiques) et le *Net Zero Industry Act* (soutiens aux industries vertes), et des discussions bilatérales avec les Etats-Unis pour obtenir un dialogue sur les subventions aux industries vertes et un accès des produits de l'UE aux crédits d'impôt de l'IRA applicables aux véhicules électriques.

Le volet industriel européen a été mis en œuvre à une vitesse record, les deux règlements ayant été adoptés entre décembre 2023 et mars 2024. L'Afep a obtenu une accélération des procédures d'autorisation des sites miniers et industriels, une priorisation des projets stratégiques ou encore l'adoption de stratégies ambitieuses de prévention des ruptures d'approvisionnement, de circularité, de chaînes de valeurs du carbone ou encore d'achats publics de technologies vertes, avec des critères de résilience et de durabilité, favorables aux produits européens avec une empreinte carbone réduite. Les entreprises ont aussi pesé pour un élargissement du nombre des matières premières et des technologies prises en compte, avec l'inclusion du nucléaire et des carburants alternatifs durables.

Le volet bilatéral s'est avéré plus difficile à mettre en place, l'administration Biden étant peu encline au compromis à l'approche des élections présidentielles de 2024. A la demande des entreprises, la Commission a imposé des échanges sur les subventions aux industries vertes au sein du Conseil de commerce et de technologie, mais les Etats-Unis n'ont pas encore accepté un cadre complet de transparence et de règlement des litiges. Par ailleurs, les négociations sur l'accès des batteries produites dans l'UE au crédit d'impôt de l'IRA n'ont toujours pas abouti, malgré des efforts lors du sommet d'octobre 2023.



L'EUROPE SE DOTE D'UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE

Le Data Act crée un nouveau cadre européen sur le partage des données, permettant de standardiser les règles et de favoriser l'innovation

Le règlement sur les données (*Data Act*), pierre angulaire de la stratégie numérique européenne, crée un nouveau cadre européen sur le partage des données entre entreprises et consommateurs (B2C), entre entreprises (B2B) et, plus largement, de partage de toutes données détenues par les entreprises avec les autorités publiques en cas de situation exceptionnelle (B2G).

Il offrira de nouvelles opportunités aux entreprises, en standardisant les règles européennes, favorisant l'innovation, et ouvrant de nouvelles perspectives commerciales pour les entreprises utilisatrices de produits connectés ou de services connexes, et donc productrices de données, ou proposant des services tiers aux utilisateurs. Lors des négociations, l'Afep a veillé à clarifier certains points du texte, notamment son interaction avec le RGPD, et rééquilibrer son objectif d'innovation avec les garanties nécessaires à la protection des droits de propriété intellectuelle, des données industrielles et des secrets d'affaires. Des avancées ont été également obtenues concernant la compensation financière raisonnable dans le cas de partages à finalité commerciale avec un tiers ou un gouvernement, ainsi que la limitation des partages B2G aux données non-personnelles.

Le règlement apporte également de premières réponses à la question de la concurrence sur le marché du cloud européen, en visant à supprimer les barrières commerciales, contractuelles et techniques érigées par les fournisseurs dominants. Il prévoit notamment la suppression des frais de transfert de données et de migration entre fournisseurs.

L'Afep, via ses échanges avec la Commission, les groupes d'experts en charge de la mise en œuvre, et le suivi des mesures nationales anticipant certaines parties du texte (SREN), poursuit en 2024 son travail sur la clarification de ce règlement complexe et aux conséquences importantes pour ses adhérents.



La taxonomie verte : UN OUTIL EFFICACE POUR FINANCER La transition écologique ?

L'étude menée par l'Afep révèle que la Taxonomie ne reflète que très partiellement la démarche de transition écologique des entreprises. Pour financer la transition, une simplification et une amélioration du dispositif sont indispensables

L'histoire a montré de longue date que le reporting peut mener à une fin tragique : le soldat qui courut 42 km pour annoncer à Athènes la victoire de Marathon n'a pas survécu à sa course. On souhaite évidemment un destin différent aux entreprises soumises aux obligations d'information du règlement européen établissant un cadre visant à favoriser les investissements durables (la Taxonomie). Cependant, les premiers pas du reporting de la Taxonomie laissent les entreprises sur leur faim et les investisseurs sans voix, si on en croit l'absence ou le peu de questions de la part de ces derniers sur les données publiées. L'étude menée par l'Afep montre qu'en moyenne les entreprises affichent pour l'exercice 2022 un taux d'alignement avec les 2 objectifs climatiques de la Taxonomie (adaptation et atténuation du changement climatique) de 15% pour leur chiffre d'affaires, 20% pour leurs investissements et 12% pour leurs charges d'exploitation.

Si ces chiffres sont supérieurs à ce qui était attendu par la Place, ils restent peu élevés et posent la question de l'efficacité de la Taxonomie comme outil de financement de la transition. Ces publications ne reflètent également pas le travail nécessaire pour produire les indicateurs demandés alors qu'en 2024, les entreprises devront évaluer leur contribution à 4 objectifs complémentaires et mettre en œuvre la directive sur l'information de durabilité (CSRD).

Certes, il est encore trop tôt pour se prononcer définitivement car ce qui compte, in fine, c'est la trajectoire qu'afficheront les entreprises sur leur contribution aux objectifs de la Taxonomie. Afin d'assurer le financement de la transition, il est cependant indispensable de simplifier le dispositif en supprimant l'indicateur des charges d'exploitation et en simplifiant les informations à publier. La définition des activités en transition devrait être étendue à tous les objectifs environnementaux et il sera nécessaire d'assurer une bonne articulation des plans d'investissement de la Taxonomie avec les plans de transition exigés par les (nombreux) autres textes européens. L'effort supplémentaire ne semble pas hors de portée. Il est en effet indispensable afin de garantir la pertinence des obligations imposées aux entreprises, sans laquelle le reporting devient un exercice de conformité...une petite mort sans gloire et inutile.



LOI SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR : RENFORCER LES DISPOSITIFS PERMETTANT DE MIEUX ASSOCIER LES SALARIÉS AUX PERFORMANCES DES ENTREPRISES

Le partage de la valeur est globalement stable sur longue période. Les mécanismes d'intéressement et de participation, la prime de partage de la valeur ou encore l'actionnariat salarié contribuent à rapprocher les intérêts à long terme des salariés et des entreprises

En 2023, la loi a transposé l'accord interprofessionnel (ANI) conclu en début d'année entre les syndicats et le patronat relatif au partage de la valeur ajoutée en entreprise, visant à mieux associer les salariés aux performances des entreprises, notamment dans les PME. Techniquement, il renforce le dialogue social sur les classifications d'emplois, facilite la généralisation des dispositifs de partage de la valeur et simplifie leur mise en place, et développe l'actionnariat salarié.

Cet accord intervient dans le contexte, inédit depuis 40 ans, de forte inflation et de choc brutal sur le pouvoir d'achat, ravivant le débat sur le partage de la valeur. Sur longue période, le partage de la valeur en France, et particulièrement dans les grandes entreprises, est remarquablement stable : environ 2/3 de la valeur créée par les entreprises allant aux salariés, environ 20% étant affectée aux impôts et contributions – le reste finançant l'investissement et rémunérant le capital déjà immobilisé pour développer les entreprises.

A l'hiver 2022-23, au-delà des salaires, la question s'est de nouveau posée de savoir comment s'alignent les rémunérations et les profits des entreprises, qui sont parfois ponctuellement liés à un rebond cyclique de l'économie. Les instruments permettant aux salariés de bénéficier des bons résultats de l'entreprise existent : ce sont l'intéressement et la participation, ainsi que la prime de partage de la valeur. Ces mécanismes sont quasi-généralisés dans les grandes entreprises qui les pratiquent depuis longtemps mais le but de l'ANI est encore de les étendre et d'en faciliter la lisibilité.

Si les grandes entreprises soutiennent ces dispositifs c'est parce qu'ils correspondent à une rétribution juste du travail mais aussi parce qu'ils ne sont pas substituables à des salaires, ce que constate aussi précisément la loi, car intégrant une nécessaire part de risque, notamment dans des périodes d'instabilité. A ce titre, l'ANI prévoit aussi de développer l'actionnariat salarié. A long terme, l'actionnariat salarié traduit plus encore cette fusion des intérêts de long terme des salariés avec leur entreprise avec un partage plus actif du risque. De nombreuses grandes entreprises et salariés s'en sont saisis, notamment à travers des Plans épargne action retraites au travers desquels les salariés sont aussi des actionnaires.

A posteriori, en 2024, les hausses de salaires devraient dépasser celles des prix, ce qui en moyenne doit signifier un retour des gains de pouvoir d'achat. Résultat d'autant plus remarquable que dans le même temps l'emploi a continué de progresser malgré les hausses de coûts.

LES TEMPS FORTS



SEPTEMBRE

ADAPTER LES RÉPONSES FISCALES AUX TENSIONS COMMERCIALES MONDIALES ET PRÉSERVER LA POLITIQUE DE L'OFFRE POUR SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ

*La présentation
du projet de loi de
finances à l'automne
2023 a mis
en lumière la
dégradation des
finances publiques
françaises. Cela
ne doit pas conduire à
remettre en cause la
politique de l'offre,
dont l'impact positif
sur l'économie
est manifeste*

Les membres de l'Afep réalisent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires hors d'Europe et leurs problématiques de fiscalité internationale s'intensifient. L'accompagnement de celles-ci par les pouvoirs publics est de fait un atout précieux et un enjeu d'avenir pour l'attractivité de notre territoire. Ainsi, à l'international, l'Association est intervenue auprès des autorités indiennes - également avec le soutien de Bercy - pour obtenir la bonne application de la convention fiscale franco-indienne, ou encore en Afrique pour militer contre la dénonciation unilatérale de certains traités. L'Afep a également accompagné ses adhérents sur les incidences fiscales de leur sortie du territoire russe.

La clientèle et les investisseurs français des grandes entreprises du CAC 40 ne représentent plus respectivement que 12 % et 60 %. Il faut préserver ce « miracle français » qui fait de notre pays le 5ème Etat de localisation des plus grandes entreprises du monde. Toucher aux régimes structurants de la fiscalité des sièges (crédit d'impôt recherche, fiscalité des brevets, imposition des plus-values sur titres de participation, des dividendes) ou à la fiscalité du capital, c'est risquer de le remettre en cause tant il devient fragile.

L'année 2023 a par ailleurs été consacrée, en France, à la défense de la politique de l'offre dans un contexte de finances publiques dégradées. L'Afep s'est particulièrement mobilisée pour éviter l'adoption de mesures sanctionnant la réussite des entreprises ou encore la rémunération de leurs investisseurs. L'Association a notamment développé des observations dans le cadre de l'examen constitutionnel de la recevabilité du référendum visant à introduire une taxation des surprofits. Elle a par ailleurs milité pour que les rachats d'actions – indispensables à l'attractivité de l'investissement dans les entreprises françaises – ne se traduisent pas par une nouvelle imposition mais donnent lieu à un complément de partage de la valeur au profit des salariés dans le cadre de la transposition de l'accord national interprofessionnel. Sur ce même thème, elle s'est également mobilisée aux Etats-Unis avec l'aide des pouvoirs publics français pour éviter l'imposition outre-Atlantique des opérations de rachats réalisées par les entreprises françaises et éviter l'extraterritorialité de la loi américaine.



LE PRIX DE L'ÉNERGIE, UN ENJEU MAJEUR POUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES

L'Afep s'est mobilisée pour faire valoir le besoin des entreprises de disposer d'instruments de moyen et long terme pour s'approvisionner en électricité à un coût raisonnable et éviter de voir leur compétitivité grevée par rapport à leurs concurrentes hors européennes

L'enjeu énergétique, notamment l'approvisionnement en électricité décarbonée à des niveaux de prix acceptables par rapport à ceux pratiqués aux Etats-Unis et en Chine, est clé pour la pérennité des entreprises françaises, notamment pour celles d'entre elles qui sont électro-intensives et soumises à la concurrence internationale.

Afin d'éviter un retour vers des pics de prix observés à l'été 2022 et à la fin de l'année de l'année 2022, en raison de la situation géopolitique et de l'arrêt de nombreux réacteurs nucléaires en France, l'Afep s'est mobilisée. Faisant valoir le besoin des grandes entreprises de disposer d'instruments de moyen et long terme, elle a porté la voix de ses entreprises tant sur le plan européen dans le cadre de l'élaboration de la réforme du marché européen de l'électricité, que sur le plan national avec la préparation du nouveau dispositif destiné à prendre le relai de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) à partir de janvier 2026.

L'Association est notamment intervenue pour assurer, dans le projet de texte européen, la possibilité de recourir à des contrats pour différence (CfD) pouvant s'appliquer au parc historique de réacteurs nucléaires. L'accord survenu en Conseil en décembre 2023 intègre opportunément cette disposition.

Au niveau national, l'Afep a promu la mise en place d'un dispositif suffisamment lisible « ex ante » pour les entreprises. L'accord conclu entre l'Etat et EDF en novembre 2023 incite l'opérateur historique à conclure des contrats de moyen long terme avec les entreprises les plus consommatrices d'électricité. Toutefois, on peut regretter qu'il se fonde sur un système de prix « ex post » peu lisible pour les entreprises moins grandes consommatrices et qu'il ne prévoit pas de dispositif contractuel facilement praticable pour les entreprises électro-sensibles.

Dans ce contexte, l'Association reste particulièrement vigilante sur les prochaines étapes et attend avec intérêt l'examen des conditions de mise en œuvre de la politique contractuelle d'EDF.



DEVOIR DE VIGILANCE : UN IMPACT À DÉTERMINER SUR LES ENTREPRISES EUROPÉENNES

La directive européenne CS3D introduit un devoir de vigilance dont la portée pénalisera à coup sûr les entreprises européennes face à leurs concurrentes des pays tiers sans favoriser in fine l'atteinte des objectifs légitimes

La directive instaurant un devoir de vigilance pour les entreprises européennes, présentée par la Commission en 2022 et adoptée en toute fin d'année 2023, impose aux sociétés de plus de 1000 salariés d'identifier, de prévenir et de mettre fin aux impacts négatifs sur l'environnement, le climat et les droits humains causés par l'ensemble de leurs activités, y compris celles de leurs chaînes de valeur.

Alors que l'orientation du Conseil en décembre 2022 pouvait laisser présager un niveau d'exigences mesuré, le Parlement européen a considérablement durci le dispositif, tout en laissant place à des risques d'interprétations divergentes malgré les demandes répétées des entreprises.

Si la législation française prévoit d'ores et déjà un devoir de vigilance pour les grandes entreprises, la directive élargit considérablement le champ d'application notamment en ce qui concerne la chaîne de valeur, prévoit des obligations et des processus extrêmement détaillés impliquant toutes les parties prenantes et fixe un haut niveau de sanctions financières. Au final, le risque de judiciarisation est très élevé, d'autant que les parties prenantes sont dotées de pouvoirs très importants. Bien au-delà du souhait initial d'assurer un *level playing field* en Europe, le texte aura pour conséquence directe de pénaliser les entreprises européennes sur les marchés internationaux, voire domestiques, face à leurs concurrentes non européennes.

En matière climatique, alors que les entreprises françaises soutiennent l'objectif de neutralité climatique, investissent massivement dans la transition verte de leurs activités et sont reconnues comme parmi les plus engagées au monde en ce sens, le texte leur impose l'obligation de garantir que leurs plans de transition climatique assurent la compatibilité de leurs modèles d'affaires avec une limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C. Or, les Etats eux-mêmes ne se sont pas contraints au respect d'une telle obligation, et aucune méthodologie ne permet d'évaluer la compatibilité des actions des entreprises au regard de l'Accord de Paris, dont l'atteinte dépend de facteurs pour la plupart exogènes aux entreprises. De surcroit, ne visant que les sociétés européennes, cette obligation portera gravement atteinte à notre compétitivité. Alors que l'Europe devrait soutenir ses entreprises pour l'atteinte de la neutralité climatique, le devoir de vigilance tel que conçu par la Directive CS3D risque de se traduire *in fine* au détriment de la préservation des objectifs légitimes poursuivis par ce texte.



La Directive CSRD : D'UNE ÉTAPE STRATÉGIQUE DU PACTE VERT À UN EXERCICE TECHNIQUE DE REPORTING COÛTEUX EN RAISON D'UN EXCÈS DE NORMES ?

Par son niveau de complexité et d'exigences, la directive CSRD sur l'information de durabilité va mobiliser d'importantes ressources au sein des entreprises sans atteindre sa finalité transformatrice dans un monde en transition

A l'origine, la normalisation et le reporting extra-financier avaient pour objectif de mieux mesurer les risques environnementaux et sociaux qui pèsent sur l'activité des entreprises, mais aussi d'identifier les opportunités de croissance et de développement dans le cadre de la transition écologique. Il semble que nous en sommes loin... Le niveau de contrainte atteint est tel qu'il risque en effet de détourner l'attention de la cible initiale.

Pour les grandes entreprises, et malgré leur longue expérience en la matière, la mise en œuvre des « standards européens d'information de durabilité » (ESRS) développés au cours des deux dernières années constitue un défi majeur : le volume des informations demandées - plus de 1000 données - et la complexité des normes ESRS - plus de 700 pages générant des questions d'interprétation sans fin - sont considérables. Leur mise en œuvre nécessite la mobilisation de nombreux collaborateurs, des investissements informatiques massifs, des coûts de conseil et un renchérissement très notable des factures d'audit de durabilité.

Les entreprises doivent par ailleurs communiquer sur les risques, les opportunités et les impacts de leurs activités selon le principe de double matérialité. Cette communication porte sur l'intégralité de leur chaîne de valeur ce qui implique des milliers de fournisseurs directs qui eux-mêmes ont un grand nombre de fournisseurs eux même soumis aux exigences de la directive. S'ajoute à cela des délais de mise en œuvre très courts : les entreprises n'auront eu que 5 mois entre la publication des ESRS et le premier exercice d'application.

Les entreprises ont également l'obligation de fournir des informations prospectives, telles que les plans de transition sur des horizons très longs (2030-2050). Soumises à de nombreux aléas et facteurs que les entreprises ne contrôlent pas (comme le mix énergétique des États), ces informations pourraient les fragiliser.

Enfin, la mise en œuvre des ESRS est d'autant plus difficile que les normes d'audit de durabilité n'ont pas encore été définies. Il en résulte un manque d'harmonisation préjudiciable à la compétitivité de l'économie européenne et au *Green Deal* plus généralement. Aussi, les entreprises appellent à une simplification des ESRS afin d'en faire effectivement un outil stratégique pour garantir la pérennité des activités de l'entreprise.

FUTURE
IS
GLOBBE



Novartis
NOV HEAD
UNIVERSITY
EMPLOYED BY
ATENDR
ACROSS FACILITIES



L'AFEP à BRUXELLES

LES SUJETS SUR LESQUELS S'EST MOBILISÉE L'AFEP EN 2023

- Réforme du marché de l'électricité
- Politique industrielle
- Union des marchés de capitaux
- Retards de paiement
- Finance durable
- Reporting de durabilité
- Devoir de vigilance
- Travail forcé
- Acte sur les données
- Numérique
- Allégations environnementales
- Sécurité économique extérieure
- Règlement "Subventions étrangères"
- Diplomatie économique

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE 2024

L'année 2024 est marquée par le renouvellement des institutions européennes, avec en juin-juillet les élections européennes et la constitution du Parlement européen, puis, en septembre-octobre, l'élection du Président de la Commission et du collègue des commissaires.

Dans cette perspective, l'afep a débuté ses travaux afin d'élaborer ses priorités pour 2024-2029, par le biais de réunions avec ses membres au niveau des Présidents et des correspondants généraux et Europe.

Partant du constat d'une forte érosion de compétitivité et d'attractivité de l'UE, et du décrochage de l'économie européenne en cours, les entreprises appellent à un vrai « sursaut européen » autour de quatre axes :

- un sursaut intérieur : renforcer la compétitivité interne de l'UE ;
- un sursaut extérieur : renforcer le poids de l'UE et sa résilience face aux pays tiers ;
- un sursaut dans la double transition : priorité au déploiement des technologies vertes et numériques et des écosystèmes qui les sous-tendent ;
- un sursaut institutionnel : adaptation des institutions, des procédures et des politiques pour plus d'efficacité et d'agilité.

Déplacements de l'afep à Madrid et à Bruxelles

En cette fin de mandat marquée par des accords sur des textes clés pour les entreprises (cf. temps forts), l'afep a soutenu ses positions et plaidé pour une meilleure intégration des enjeux de compétitivité directement auprès des ministères des Etats membres assurant la présidence du Conseil de l'UE, l'Espagne et la Belgique, lors de deux déplacements en juin et novembre 2023 à Madrid et à Bruxelles.

Engagée au sein de EuropeanIssuers www.europeanissuers.eu

L'afep est membre fondateur de EuropeanIssuers, l'association européenne représentant les intérêts des entreprises cotées auprès des institutions européennes. Elle rassemble 14 associations nationales et 21 grandes entreprises de 15 pays européens.

L'afep contribue activement aux travaux de l'association et assure la présidence de plusieurs groupes de travail qui élaborent les positions portées devant les institutions européennes : *Corporate Reporting*, *Corporate Governance*, *Prospectus*, *Corporate Bonds*.

EuropeanIssuers est particulièrement mobilisée dans la préparation des standards de reporting de durabilité (ESRS). Son Président, Luc Vansteenkiste, en tant que membre du *Sustainability Reporting Board* de l'EFRAG, a plaidé activement pour une meilleure protection de la compétitivité des entreprises européennes et une simplification des obligations de reporting.



Interactions

Réunions
et groupes de travail

RÉUNIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

DÎNERS D'INFORMATION DES PRÉSIDENTS

Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

David Lisnard, maire de Cannes, vice-président du conseil départemental des Alpes-Maritimes, président de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins et président de l'Association des maires de France

FISCALITÉ

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Benjamin Angel, Directeur de la fiscalité directe, de la coordination fiscale et l'analyse et évaluation économique, de la Direction Générale Fiscalité et Union Douanière (DG TAXUD) de la Commission Européenne

Laurent Cytermann, conseiller principal - numérisation de l'économie, au centre de politique et d'administration fiscale et Mayra Lucas, Senior Advisor, en charge des travaux du Pilier 1 montant B à l'OCDE

Céline Frackowiak, Directrice du projet « Facturation électronique », DGFIP

Patricia Lechard, Directrice de projet de la réforme de la fiscalité internationale, DGFIP

Réunions thématiques

Fiscalité française

- Commission fiscale : présentation des mesures du projet de loi de finances pour 2024 et tour d'actualité
- Enquête sur l'empreinte française des entreprises adhérentes
- Transposition de la proposition de directive relative à l'impôt mondial minimum Pilier 2
 - Proposition d'amélioration du texte
 - Chiffrage de l'impact de la réforme
 - Échange avec l'administration sur la construction des aspects déclaratifs
- Adaptation des systèmes informatiques
- Transposition française de la Directive européenne CBCR public

- Adaptation de la norme IAS 12 suite à la réforme Pilier 2
- Partage de la valeur
- Crédit Impôt Recherche
- Fiscalité des Brevets
- Fiscalité des dividendes et des rachats d'actions
- Crédit d'impôt d'investissement industrie verte (C3IV)
- Transposition de la Directive relative aux opérations de restructuration transfrontalières
- Pacte Dutreil

Fiscalité européenne

- Proposition de directive VIDA
- Proposition de directive Taxation de l'énergie
- Proposition de directive Shell Entities
- Proposition de directive Faster
- Proposition de directive BEFIT

Fiscalité Internationale

- Conférence de l'Observatoire des conventions fiscales internationales (AFEP, MEDEF, CCE)
- Taxe américaine de 1 % sur les rachats d'action
- Conséquences fiscales du conflit russo-ukrainien (en local et en France)
- Dénonciation des conventions fiscales du Bénin, du Burkina Faso et du Niger
- Nouvelle législation algérienne relative au prix d'acquisition théorique
- Conséquences de la jurisprudence indienne sur la clause de la nation la plus favorisée
- Réforme OCDE Pilier 2 (suivi des commentaires OCDE, Qualification des crédits d'impôt américains issus de l'IRA, modalités de transposition de la réforme dans les autres pays)
- Réforme OCDE Pilier 1 Montant A
- Réforme OCDE Pilier 1 Montant B

DROIT DES AFFAIRES & GOUVERNANCE

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Catherine Ferriol, chef du département de l'appui aux acteurs économiques de l'Agence française anticorruption

Loïc Dessaint, Directeur de la gouvernance de Proxinvest, et **Jehanne Leroy**, Directrice de la recherche France de Proxinvest

Edouard Dubois, Responsable du vote chez Amundi

Joffrey Célestin-Urbain, chef du Service de l'information stratégique et de la sécurité économique (SISSE)

Amra Balic, Managing Director, Head of BlackRock Investment Stewardship EMEA et **Gaia Mazzucchelli**, Vice President, BlackRock Investment Stewardship EMEA

Valentine Bonnet, Directrice gouvernement d'entreprise et conformité de l'Association française de la gestion financière (AFG), et **Michael Herskovich**, Global Head of Stewardship chez BNP Paribas Asset Management

Astrid Milsan, Secrétaire générale adjointe en charge de la Direction des émetteurs et de la Direction des affaires comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF), et **Marine Corrieras**, Directrice de la Division Doctrine émetteurs et Back office

Nathalie Lhayani, Présidente du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), **Grégoire Cousté**, Délégué Général et **Marie Marchais**, Responsable de la plateforme d'engagement

Irene Bucelli, Lead Analyst on the French market de Glass Lewis

Benjamin Clady, adjoint au Chef du département de l'appui aux acteurs économiques de l'Agence française anticorruption (AFA)

Alice Navarro, Directrice adjointe de l'Agence Française Anticorruption (AFA),

Stéphanie Bigas-Reboul, Sous-directrice du contrôle et Julien Laumain, Chef du département du contrôle des acteurs économiques

Réunions thématiques

Ethique / Conformité

- Consultation de l'AFA sur le projet de guide mécénat et parrainage
- Réunion sur les relations avec l'AFA
- Consultation publique de l'AFA sur le projet de guide mécénat et parrainage
- Consultation sur les lignes directrices du répertoire des représentants d'intérêts
- HATVP - Application du dispositif sur les représentants d'intérêts et perspectives d'évolution

- Recueil des pratiques des entreprises en amont du guide de l'AFA sur l'évaluation des tiers

Droit des sociétés et Gouvernement d'entreprise

- Composition du CA / prise en compte de la RSE
- Consultation de place sur la mise en place de droits de vote multiples dans les sociétés cotées
- Application de la loi Rixain sur la mixité femmes /hommes au sein des instances dirigeantes
- Incidents de séance au cours des Assemblées générales
- Listing Act
- Relations des émetteurs avec les agences de conseil en vote et rapport de l'ESMA
- Questionnaire de la CNIL sur la mise à jour de son référentiel "alertes professionnelles"
- Guidelines de l'OCDE sur le lobbying responsable
- Groupes de travail communs Afep/Medef avec le SISSE - Loi de blocage
- Attractivité de la Place de Paris

Droit européen

- Consultation sur un projet d'ordonnance de transposition de la directive 2019 2121 fusions, scissions et transformations transfrontalières

AFFAIRES SOCIALES

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

M. Yann-Gaël Amghar, Directeur général de l'ACOSS

M. Dominique Libault, Directeur de l'EN3S, Président du Haut Conseil du financement de la Protection sociale

Mme Najat Vallaud-Belkacem, membre du conseil stratégique de Tent et

Mme Yasmine Leroux, Directrice France, Tent sur le programme de tutorat des réfugiés par les entreprises et leurs salariés

Réunions Thématiques

- Réforme des retraites
- Contribution aux « Assises du travail » dans le cadre du Conseil national de la refondation (ministère du travail)

- Restitution de l'enquête Afep sur la politique salariale et les difficultés de recrutement
- Projet de loi relatif au "plein emploi" - création d'un compte épargne temps universel - (CET-U)
- Application de la loi Rixain sur la mixité femmes /hommes au sein des instances dirigeantes
- Restitution de l'enquête Afep sur les effets du report de l'âge légal de la retraite au 1er septembre 2023 sur les entreprises et leurs salariés
- Consultation Commission européenne sur le reporting de durabilité / ESRS (Standards sociaux (ESRS S1 – S4) / Standards Gouvernance (ESRS 2 GOV 1 – 5 ; ESRS G1)
- Indemnisation des arrêts maladie
- Projet de loi "Plein emploi" dispositions sur le handicap
- Données personnelles et RH
- Proposition de loi contre les discriminations par la pratique de tests individuels et statistiques
- Suite des décisions de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 relatives à l'acquisition de congés payés pendant les arrêts maladie
- Révision de la directive relative au comité d'entreprise européen – AFEP_Medef
- RGPD - mise en œuvre du droit d'accès des (ex) salariés
- Initiatives des entreprises pour attirer les jeunes diplômés et fidéliser les jeunes recrutés sur les enjeux de transition écologique

DROIT ÉCONOMIQUE/CONCURRENCE

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Benoît Coeuré, Président de l'Autorité de la concurrence (ADLC)

Olivier Guersent, Directeur général de la DG Concurrence (DG COMP) à la Commission européenne

Bruno Gencarelli, Chef d'unité Protection et flux de données internationaux à la Direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) à la Commission européenne

Louis Dutheillet-de-Lamothe, Secrétaire général de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

Bjoern Juretzki, Chef d'unité Politique de données et innovation (DG CNCT) à la Commission européenne

Réunions Thématiques

Concurrence

- Contribution à la consultation publique de la Commission européenne sur les pratiques d'éviction abusive des entreprises en position dominante
- Projet de règlement d'exécution du règlement subventions étrangères (MP)
- Contribution à la consultation publique de la Commission européenne sur la mise en œuvre du règlement d'exemption par catégorie relatif aux accords de transfert de technologie

Consommation

- Proposition de loi relative au régime juridique des actions de groupe
- Révision de la directive sur la responsabilité en matière de produits défectueux
- Proposition de directive sur le droit à réparation
- Proposition de directive relative aux allégations environnementales (NB)
- Proposition de directive pour favoriser le règlement extrajudiciaire des litiges avec les consommateurs

Données personnelles / numérique

- Mise en œuvre de la décision d'adéquation de la Commission européenne définissant un nouveau cadre pour le transfert de données personnelles entre l'UE et les Etats-Unis
- Mise en œuvre du droit d'accès des (ex) salariés à leurs données personnelles
- Proposition de règlement de la Commission européenne sur les règles de procédures supplémentaires d'application du RGPD (coopération entre autorités de contrôle)
- Contribution à la consultation publique du CEPD sur un projet de lignes directrices sur la notion de traçage au sens de la directive eprivacy
- Contribution à la consultation publique de la CNIL sur la constitution de bases de données d'apprentissage des systèmes d'intelligence artificielle
- Contribution à la consultation publique de la Commission européenne relative à la mise en œuvre du RGPD

- Contrôles relatifs aux rôles et moyens confiés aux délégués à la protection des données par les autorités de contrôle nationale ou européennes
- Proposition de règlement fixant les règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (Data Act)
- Proposition de directive sur la responsabilité civile extracontractuelle dans le domaine de l'intelligence artificielle
- Mise en œuvre du règlement pour les données (Data Act)

Propriété intellectuelle

- Proposition de règlement relatif aux concessions obligatoires de licences de brevets

AFFAIRES FINANCIÈRES

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Helena Viñes Fiestas, Présidente de la plateforme européenne sur la finance durable

Réunions thématiques

Finance durable

- Mise en œuvre du reporting taxonomie
- Projets de règlements délégués taxonomie
- Consultation SFDR
- Consultation de l'ISSB sur son programme de travail
- Révision de SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)
- Taxonomie européenne des activités durables
- Consultation IAASB sur l'assurance de durabilité

Reporting et audit

- Révision du règlement sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux
- Réduction des obligations de reporting

Marchés financiers et financement des entreprises

- Listing act
- Proposition de règlement contre les retards de paiement
- Finance numérique : enjeux pour les entreprises et la place de Paris

ENVIRONNEMENT/CLIMAT/ÉNERGIE

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Patrick Nossent, Président de Certivéa, et **Michel Salem-Sermanet**, Directeur général délégué d'Efficacity

Thomas Cargill, Conseiller efficacité énergétique au cabinet du Ministère de la Transition Écologique

Paul Watkinson, conseiller auprès de la ministre du climat et de l'environnement des Émirats Arabes Unis

Fabiola Flex, Présidente d' Organization for Biodiversity Certificates (OBC), **Arthur Pivin**, Chef de projet chez Carbone 4, et **Romain Julliard**, professeur d'écologie au Muséum national d'histoire naturelle

Florent Villard et **Lucas Schmitt**, chefs de projet Décarbonation de l'industrie à l'ADEME

Sylvain Boucherand, CEO de BL Evolution

Renaud Bettin, VP Climate Action de Sweep

Sébastien Sureau, Directeur de mission Environnement du MEDEF

Antoine Pellion, Secrétaire général à la planification écologique et Chef de pôle environnement – Cabinet du Premier Ministre

Jules Coignard, Co-fondateur de Circul'R

Stéphane Crouzat, Ambassadeur chargé des négociations sur le changement climatique

Réunions thématiques

France

- Présentation par la DG Trésor de l'initiative mondiale Net-Zero Data Public Utility (NZDPU) impulsée par l'Élysée
- Orientations de l'Afep concernant le projet de loi en faveur de l'industrie verte
- Lancement du site « Ambition4circularity »
- Projet support méthodologique "Biodiversité" à l'attention des membres
- Analyse du projet de stratégie nationale biodiversité 2030
- Présentation de la note méthodologique biodiversité de l'Afep

Europe

- Echange avec les pouvoirs publics sur le texte quotas révisé (ETS)
- Analyse du texte final de l'accord sur ETS et CBAM
- Information de la DGEC concernant le texte ETS final pour le traitement des installations fixes + bâtiments/transports routier
- Point des pratiques et souhaits des entreprises sur la méthode de mesure du scope 2 climat dans le cadre du GHG Protocol : Location-based et/ou Market-based ?
- Propositions législatives de la Commission européenne sur la réforme du marché européen de l'électricité
- Echange avec la DGEC sur le projet de règlement d'application ETS sur la nouvelle conditionnalité des quotas gratuits
- Echange Afep/Medef avec la DGEC sur la transposition de la directive ETS révisée (hors transport routier et bâtiments)
- Proposition de directive relative aux allégations environnementales greenclaims

International

- Projet de traité sur les plastiques et travaux de l'OMC à ce sujet

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Emmanuel Faber, Président de l'International Sustainability Standards Board (ISSB)

Eric Duvaud, Directeur des normes de durabilité de l'Autorité des normes comptables (ANC)

Franck Lebeugle, Directeur de l'Afnor Normalisation

Simon Messenger, Senior Advisor de l'International Sustainability Standards Board (ISSB)

Stéphanie Schmidt, Executive Director, EMEA Coverage de MSCI, et **Leslie Swynghedauw**, Executive Director, ESG Sector & Thematic Research Notation ESG de MSCI

Florian Berg, Research Affiliate à la MIT Sloan School of Management

Kristina Rüter, Managing Director, Global Head of ESG Methodology, ISS ESG

Allan Jorgensen, Head of the OECD Centre for Responsible Business Conduct,

Matthias Schmidt-Gerds, Chef d'unité « Surveillances du marché » de la DG Marché intérieur (GROW) et **Madelaine Tuininga**, Cheffe d'unité « Politique multilatérale de Commerce et Développement Durable, Pacte vert, Minéraux de conflit » de la DG Commerce international (TRADE) de la Commission européenne et **Cyril Cosme**, Directeur du Bureau de l'Organisation internationale du travail (OIT)

Réunions thématiques

- World Benchmark Alliance / Evaluation de la performance ODD des entreprises
- Consultation de la DG Trésor sur la transposition de la directive CSRD
- Consultation de la DACS sur la transposition de la directive CSRD en matière d'audit de durabilité
- Consultation de l'International Sustainability Standards Board (ISSB) sur son programme de travail
- Consultation de la Commission européenne sur la standardisation européenne du reporting de durabilité (ESRS)
- Proposition de règlement européen sur les notations ESG
- Coalitions d'acteurs financiers en matière d'ESG

COMMERCE INTERNATIONAL

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Leopoldo Rubinacci, Directeur général adjoint, DG Commerce de la Commission européenne

Hélène Dantoine, Directrice de la diplomatie économique et **Caroline Gondaud**, Cheffe de la mission « commerce extérieur et attractivité », Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

Pierre Heilbronn, Représentant spécial du président de la République pour la reconstruction de l'Ukraine, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

Réunions thématiques

- Dimension internationale de la future initiative « Critical Raw Material Act »
- Critical Raw Material Act : réunion de présentation et de position
- Point étape législative règlement CRMA
- Proposition de directive sur les sanctions pénales en cas de violation des sanctions de l'UE
- Commentaires Afep sur le projet de règlement d'exécution du règlement « Subventions étrangères »
- Relations commerciales avec la Chine et présence des entreprises en Chine
- Echange avec les équipes du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sur la Chine
- 10^{ème} train de sanctions contre la Russie et la mise en œuvre des sanctions
- 11^{ème} paquet de sanctions contre la Russie
- Situation des entreprises en liens d'affaires avec la Russie
- Mise en œuvre des sanctions contre la Russie et l'harmonisation des sanctions pénales
- Priorités Afep concernant les négociations commerciales en Asie du Sud/Sud-Est (Inde, Thaïlande, Indonésie)
- Négociations commerciales avec les pays d'Amérique latine (focus Mercosur)
- Net Zero Industry Act : réunion de présentation et de position
- Point étape législative règlement NZIA
- Messages des entreprises en vue de la 4^{ème} réunion du Conseil de commerce et de technologie UE-US
- Projet d'acte d'exécution « obligations de reporting CBAM »
- Obligations de reporting CBAM pendant la période transitoire
- Révision du règlement CBAM à l'horizon 2026 (élargissement du champ, traitement des exportations et de l'aval)
- Communication de la Commission européenne sur la sécurité économique
- Suivi sur la révision du règlement de filtrage des IDE
- Suivi des travaux de la Commission européenne sur le filtrage des investissements sortants
- Stratégies de gestion et d'encadrement des transferts de technologie

EUROPE

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Cocktails des assistants parlementaires du Parlement européen

Philippe Léglise-Costa, Représentant permanent de la France auprès de l'Union

Olivier Guersent, Directeur général de la DG Concurrence (DG COMP), Commission européenne

Bjoern Juretzki, Chef d'unité Politique de données et innovation (DG CNCT), Commission européenne

Déplacement Afep-Medef-France Industrie organisé dans le cadre de la Présidence espagnole de l'Union européenne (S1 2023) avec :

- Ambassade de France en Espagne et service économique
- Secrétaire d'Etat à l'Economie, Ministère espagnol des Affaires économiques et de la Transformation numérique
- Ministère espagnol de l'Industrie, Commerce et Tourisme
- Ministère espagnol des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération
- Office national espagnol des données
- Confédération espagnole des entreprises (CEOE)

Déplacement Afep-Medef-France Industrie organisé dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne (S2 2023) avec :

- Ambassade de France en Belgique et service économique
- Cabinet du Ministre belge de l'Economie et du travail
- Cabinet du Secrétaire d'Etat pour la Relance et les Investissements stratégiques
- Cabinet du Ministre belge des Finances
- Cabinet du Ministre belge des Affaires économiques, de l'Innovation, du Travail, de l'Economie sociale et de l'Agriculture
- Ministère belge des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération
- Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes
- Fédération des entreprises de Belgique (FEB-VOB)

Maquette et réalisation:
Hélène Dodin, Chantal Claude
Photos: Cyril Bruneau



Ce document a été imprimé sur du papier recyclé.

Association française des entreprises privées

11 avenue Delcassé, 75008 Paris, France

+33 1 43 59 65 35

23 rue de la Science, 1040 Bruxelles, Belgique

+32 2 219 90 20

contact@afep.com

